

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 19 septembre 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul latérale de 1,5 mètre et une somme des marges des reculs latérales de 4,47 mètres au lieu d'une marge de recul latérale de 2 mètres et d'une somme des marges de recul latérales de 6 mètres.

- ✓ **Adresse :** 436, boulevard Taché Est

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 30^e jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

La greffière,



M^{re} Karine Simard, avocate